

BULLETIN DE L'HÔTEL DE VILLE

Volume 12 Numéro 1

10 FÉVRIER 2010

BUDGET 2010 BUDGET

Les membres du Conseil de cette municipalité ont adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2010, le 22 décembre 2009 et voici un bref résumé de celles-ci.

At a previous meeting, held on December 22, 2009, the town council adopted the year 2010 budget, of which we give you a brief resume.

Revenus		Revenues
Taxes	1 196 427	Taxes
Tenant lieu de taxes	36 900	Payments replacing taxes
Autres recettes locales	302 827	Other local revenues
Transferts	491 885	Transfers
Surplus accumulé	381 547	Accumulated surplus
Total des revenus	2 409 586	Total revenues
Dépenses de fonctionnement		Operation expenses
Administration générale	233 993	General administration
Sécurité publique	361 978	Public security
Transport	388 508	Transport
Hygiène du milieu	219 772	Environmental hygiene
Urbanisme & mise en valeur	43 448	Town planning & land dev.
Frais de financement	59 343	Financing
Loisirs et culture :		Leisure and culture
Activités récréatives :		Recreation activities
Activités de glace	2 500	Ice activities
Activités nautiques	100	Water sports activities
Parcs et terrains de jeux :		Parks and playgrounds
Chemin de l'École	8 085	Chemin de l'École
Avenue Champlain	9 285	Avenue Champlain
Activités culturelles :		Cultural activities
Centre Communautaire	30 310	Community Centre
Autres activités culturelles :		Other cultural activities
Subventions	33 600	Grants
Édifices municipaux :		Municipal buildings
414, chemin Luke	13 175	414, chemin Luke
203, rue Philips	5 760	203, rue Philips
Sous total - Dépenses de fonctionnement	1 409 857	Operation expenses subtotal
Autres activités financières		Other financial activities
Remboursement de la dette à long terme	287 900	Capital reimbursement
Activités d'investissement		Investment activities
Administration générale	3 000	General administration
Sécurité publique	116 147	Public Security
Transport	415 682	Transport
Hygiène du milieu	12 000	Environmental hygiene
Urbanisme et mise en valeur	125 000	Town planning & land dev.
Loisirs et culture	40 000	Leisure and culture
Sous total des autres activités financières	999 729	Other financial activities subtotal
Total des dépenses	2 409 586	Total expenses
Surplus (déficit) de l'exercice	0	Surplus (deficit) of the budget

Taxation générale et tarification pour l'année 2010

Le Conseil de la municipalité a adopté le 11 janvier 2010, le règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs de compensation pour les services pour l'exercice financier 2010 et en voici les grandes lignes:

Taxe foncière générale : 0.4085 \$ du 100 \$ d'évaluation incluant les montants suivants :
0.1236 \$ pour le service de la police régionale
0.0452 \$ quote-part à la MRC Brome-Missisquoi
0.2397 \$ taxe foncière générale municipale
0.2086 \$ du 100 \$ taxe foncière spéciale pour les activités d'investissement

Enlèvement et élimination des ordures : 100.00 \$ par usager
Enlèvement et élimination du recyclage : 60.00 \$ par usager

Aqueduc, secteur desservi
eau minimum 50.00 \$ par logement résidentiel
eau minimum 100.00 \$ par logement commercial
surplus d'eau 0.23 \$ du mètre cube
réseau 100.00 \$ par habitation

Traitement des eaux usées
secteur desservi 200.00 \$ par unité

Règlement d'emprunt 14-99-D
secteur desservi : égouts 272.00 \$ par unité
secteur desservi : aqueduc 78.00 \$ par unité

Licence de chien 10.00 \$ chacun

Si le compte total dépasse le montant de 300 \$, le contribuable a le privilège de le payer en quatre (4) versements égaux. Le premier versement de taxes est fixé au **31 mars 2010**, le deuxième au **31 mai 2010**, le troisième au **29 juillet 2010** et le quatrième et dernier versement est fixé au **30 septembre 2010**.

AVIS aux propriétaires de TERRAINS VACANTS : Tout propriétaire d'un terrain vacant doit s'assurer que son terrain est exempt de broussailles, de mauvaises herbes et tout amas de débris (matériaux, ferrailles, véhicules, etc.), conformément au règlement municipal numéro 59-04 concernant les nuisances. Quiconque contrevient à ce règlement est passible d'une amende de 100 \$.

AVIS aux propriétaires de CHIENS : Il est interdit de garder un chien dans la municipalité sans que ce dernier soit enregistré. Il est interdit de laisser un chien errer sur le territoire de la municipalité. Le propriétaire d'un chien doit ramasser les défécations de son chien immédiatement après qu'elles aient été produites sur la place publique ou sur un terrain privé adjacent à la place publique.

General taxation and service taxes for the year 2010

The Town council adopted on January 11, 2010, a by-law concerning the taxes and compensation fees for services for the year 2010 and here are the main lines:

General taxes: 0.4085 \$ of a 100 \$ evaluation including the following amounts :
0.1236 \$ for regional police services
0.0452 \$ for the Brome-Missisquoi RCM
0.2397 \$ for the general municipal tax
0.2086 \$ of a 100 \$ evaluation special tax for other investments.

Garbage pick-up and disposal: 100.00 \$ each user
Recycling pick-up and disposal: 60.00 \$ each user

Aqueduct, sector served
minimum water use 50.00 \$ each residential unit
minimum water use 100.00 \$ each commercial unit
water surplus 0.23 \$ per cubic meeter
network 100.00 \$ each residence

Treatment of water waste
sector served 200.00 \$ each residential unit

Loan By-law 14-99-D
sector served : sewage 272.00 \$ each residential unit
sector served : aqueduct 78.00 \$ each residential unit

Dog licences 10.00 \$ each

If the tax bill totals over 300 \$, the taxpayer has the privilege to pay in four (4) equal instalments. The first payment due date is on **March 31, 2010**, the second on **May 31, 2010**, the third on **July 29, 2010** and the last payment on **September 30, 2010**.

NOTICE to all owners of a VACANT LOT: all owners of a vacant lot must make sure that its lot is free of brushes, weeds, and scraps of any kind (ex.: building material, vehicules, metal, etc.), according to municipal by-law number 59-04 regarding nuisances. Anyone in violation of this by-law is liable of a fine of 100 \$

NOTICE to all owners of a DOG: It is forbidden to own a dog without having it registered at the municipal office. It is forbidden to let a dog loose on the territory of the municipality of Saint-Armand. An owner of a dog must pick up the dog defecation immediately after it was done on the public place or on a private property adjacent to the public place.

SERVICES ADMINISTRATIFS : Tous les services administratifs sont regroupés dans l'édifice du Centre Communautaire, soit au 444, Chemin Bradley et vous pouvez nous rejoindre par téléphone au 450.248.2344, par télécopieur au 450.248.3820 ou par courrier électronique au : starmand@bellnet.ca. Les **heures d'ouverture du bureau municipal** sont: du **lundi au jeudi**, de **9h à 12h et de 13h à 16h**.

Les séances ordinaires du conseil municipal ont lieu, les premiers lundis de chaque mois, à **19h30 à la salle communautaire au 444, chemin Bradley**. Vous y êtes toujours les bienvenus.

BACS À DÉCHETS ET DE RECYCLAGE : SVP placer vos bacs à déchets et de recyclage tel qu'il vous a été indiqué par les responsables de la cueillette des déchets et du recyclage. Ils doivent être placés avec l'ouverture vers le chemin, un espace de 60 cm doit être laissé tout le tour du bac et celui-ci ne doit pas être placé dans le banc de neige. La municipalité ne sera pas responsable des bris d'un bac. Aucune boîte ne doit être placée à côté du bac de recyclage; on doit défaire les boîtes et les insérer dans le bac. Pour éviter que vos bacs se remplissent d'eau, toujours fermer le couvercle du bac. Vos conteneurs ne doivent pas être laissés aux abords du chemin, les jours où il n'y a pas de ramassage des déchets ou du recyclage.

PERMIS DE CONSTRUCTION ET CERTIFICATS D'AUTORISATION: TOUT PROPRIÉTAIRE d'un lieu planifiant un projet de construction, de transformation, d'agrandissement, de démolition de bâtiments ou l'installation d'une piscine, d'un système de traitement des eaux usées et/ou d'alimentation en eau potable, plante une haie ou érige un muret ou une clôture, doit, au préalable, obtenir **un permis de construction ou un certificat d'autorisation**.

Ces deux documents sont délivrés par l'inspecteur en bâtiment, sur rendez-vous. *L'inspecteur a trente (30) jours pour analyser la demande après avoir reçu les plans; ce délai doit donc faire partie de vos projets.*

ADMINISTRATIVE SERVICES: All the administrative services are located in the Community Centre Building at 444 Bradley road, and you can reach us by phone at 450.248.2344, by fax 450.248.3820 or by e-mail at starmand@bellnet.ca. The **opening hours of the municipal office** are from **Monday to Thursday**, from **9:00 a.m. to 12:00 p.m.** and from **1:00 p.m. to 4:00 p.m.**

We remind you that the ordinary sittings of the municipal Council take place the first Monday of each month at **7:30 p.m. at the Community Centre of Saint-Armand at 444 Bradley road**. Everyone is always welcome.

GARBAGE AND RECYCLING BINS: Please put your garbage and recycling bins the way it was indicated to you by the garbage and recycling collectors. They have to be placed with the opening towards the road, a space of 60 cm must be left around the bin and it must not be placed on the snow bank. The municipality will not be responsible for a broken bin. No boxes must be placed beside the recycling bin; you must take boxes apart and insert them in the bin. To avoid the bin to be filled with water, always close the cover. Your bin must be taken away from the side of the road, the days on which there is no garbage or recycling pick-up.

CONSTRUCTION PERMITS AND CERTIFICATES OF AUTHORIZATION: All owners of a property planning a construction, transformation, expansion or demolition of a building, a pool installation, sanitary and/or water installations, planting a hedge or building a low wall or a fence, must have a **construction permit or a certificate of authorization**.

Both documents are delivered by the building inspector upon appointments. *The building inspector has thirty (30) days to analyse your request after having received your plans, you must include this delay in your projects.*